



ASSEMBLEE GENERALE

NOTE DE SYNTHESE EXPLICATIVE

Cadre réservé au Directeur général

Séance du 22 mai 2019

Point n°2

Objet : Approbation du rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration

Date du rapport : 11 avril 2019
Dossier :
Référence :

1. Exposé du dossier :

Conformément à l'article L1523-16, alinéa 4 du CDLD, les Administrateurs établissent un rapport dans lequel ils rendent compte de leur gestion.

Ce rapport de gestion comporte un commentaire sur les comptes annuels en vue d'exposer d'une manière fidèle l'évolution des affaires et la situation de la société.

Le rapport comporte également les données sur les événements survenus après la clôture de l'exercice.

Conformément au décret du 28 avril 2014, art. 1^{er}, il comporte également la structure de l'organisation, l'organigramme fonctionnel, les lignes de développement ainsi qu'un plan financier pluriannuel.

2. Proposition de décision :

- De soumettre, à l'approbation de l'Assemblée Générale, le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration ainsi que le rapport de rémunération du Conseil d'Administration qui en fait partie intégrante.
- De transmettre à l'autorité de tutelle ledit rapport et simultanément, aux organisations syndicales représentatives.
- De transmettre le rapport de gestion à la Cour des comptes dans les trente jours après approbation par l'Assemblée Générale.

3. Projet de délibération et pièces justificatives : en annexe le rapport de gestion du Conseil d'Administration en ce compris le rapport du Comité de Rémunération qui en fait partie intégrante.



4. - 5. Informations budgétaires¹ - Subvention¹ : Néant

6, 7 & 8 Gestionnaire du dossier, Responsable du service compétent

Nom/prénom : Moermans Laurence
Téléphone : 085/31.04.51
E-mail: laurence.moermans@aieg.be

9. Observations : Néant

10. Informations techniques

Le gestionnaire du dossier, son Responsable de service sont en première ligne pour fournir à la demande, des informations (techniques), complémentaires à celles que les membres de l'Assemblée générale trouveront dans les dossiers ouverts à leur consultation auprès de la Direction générale.

Il est rappelé que le projet de plan stratégique fait l'objet d'une présentation et d'un débat au sein du Collège communal.

Les Comptes annuels font l'objet d'une présentation par le fonctionnaire dirigeant et/ou le Directeur financier qui répondront aux questions en présence du Réviseur.

* * *

Laurence Moermans.

Gestionnaire du dossier, Responsable du service compétent.

¹ Compléter si d'application